

AFFAIRE N° 7. - Redevance au Service de l'Enregistrement pour des concessions d'eau et pour l'occupation du Domaine Public.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'Inspecteur Central de l'Enregistrement et des Domaines m'a adressé la facture relative à diverses redevances pour l'Année 1969, savoir :

- <u>échéance du 1.1.69</u>	- concession d'eau dans 9 sources à Saint-Denis	700. -
- <u>échéance du 24.10.69</u>	- concession des eaux du Grand Bassin à Saint-Denis	100. -
- <u>échéance du 1.3.69</u>	- occupation de 226 m2 de terrain à Saint-Denis, Place Sarda Garriga	500. -
- <u>échéance du 2.8.69</u>	- concession des eaux de la Ravine du "Iras Piton"	100. -
- <u>échéance du 23.12.69</u>	- autorisation d'effectuer une prise d'eau à Saint-Denis - Ravine du "Boucan Launay"	100. -
- <u>échéance du 1.1.69</u>	- autorisation de passage sous la route par un égout collecteur d'eaux usées à Saint-Denis RN2 PK. 4,100	750. -
- <u>échéance du 1.1.69</u>	- autorisation de passage sous la route par un égout collecteur d'eaux usées du groupe d'habitation Petite Ile RN1 route du Littoral	750. -
- <u>échéance du 1.1.69</u>	- autorisation de faire traverser la route par un égout collecteur d'eaux usées du groupe d'habitation des Camélias	750. -

3 750 Fra

Je vous demande de bien vouloir approuver cette dépense qui sera imputée au chapitre 926 - article 634 et au chapitre 932 - article 630 du budget de 1969.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

*P. Denis le 9 Mai 1969
D. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé P. h. Kessler*

*Voici copie certifiée conforme
Le Secrétaire des Affaires Financières
Signé: Ch. Vergeret*